

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2024

Présents : Mmes, MM. Fernand BURKHALTER, Martine PEQUIGNOT, Danielle BOURGON, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Pierre-Yves SUTTER – Adjoints , Luc BERNARD, Jean-Luc PARIS, Elisabeth CARLIN, Patricia BURGUNDER, Sylvie NARDIN, Rachid DAGHMOUMI, Catherine FORTES, Etienne BOURQUIN, Rémi ENDERLIN, Maryse PORTAZ, Marianne ECOFFET, Sylvie DAVAL, Quentin HAFEKOST, Anne-Marie BOUCHE - Conseillers.

Excusés : Mmes, MM. Sébastien MANCASSOLA, Patrick PAGLIA, Christophe VAILLANT, Chantal CLAUDEL, Sylvie CANTI, Dahlila MEDDOUR, Martial DUCASSE, Leïla SCHOTT, Jean-Claude ANCELIN, Gilles LAZAR, Ouari BELAOUNI

Absent s : MM. Ismaël MOUMAN, Christophe GODARD

Procurations : M. Sébastien MANCASSOLA à Mme Martine PEQUIGNOT

M. Patrick PAGLIA à M. Alain PARCELLIER

M. Christophe VAILLANT à M. Etienne BOURQUIN

Mme Chantal CLAUDEL à Mme Sylvie NARDIN

Mme Sylvie CANTI à Mme Elisabeth CARLIN

Mme Dahlila MEDDOUR à Mme Danièle BOURGON

M. Martial DUCASSE à M. Fernand BURKHALTER

Mme Leïla SCHOTT à Mme Patricia BURGUNDER

M. Jean-Claude ANCELIN à Mme Maryse PORTAZ

M. Gilles LAZAR à M. Quentin HAFEKOST

M. Ouari BELAOUNI à Mme Marianne ECOFFET

**Le Maire** ouvre la séance, donne lecture des procurations qui lui ont été transmises. Danièle BOURGON – Adjointe à l'Environnement, est nommée secrétaire de séance.

Le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir ajouter un point à l'ordre du jour de la séance de Conseil Municipal concernant l'aménagement de la gare routière et les abords : le plan de financement doit être modifié. eAutorisation de l'Assemblée est donnée.

### RAPPORT N°1: APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DU 8 AVRIL ET DU 25 MAI 2024

**Anne-Marie BOUCHE – Conseillère Municipale Liste Héricourt Vivante** : je m'abstiendrai en ce qui concerne le compte-rendu du 8 avril parce que j'étais absente.

**Quentin HAFEKOST – Conseiller Municipal Liste Héricourt en Commun** : je m'abstiendrai également ayant été absent le 8 avril.

Le procès-verbal du 8 avril 2024 est approuvé à l'unanimité compte tenu de 2 abstentions de Mme BOUCHE et M. HAFEKOST.

Le procès-verbal du 17 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**RAPPORT N 2 : SECURISATION DES ECOLES- GROUPE SCOLAIRE A. BOREY :  
DEMANDES DE SUBVENTIONS**

**PRESENTATION : DOMINIQUE VARESCHARD – ADJOINTE A L'EDUCATION**

Dans le cadre du plan de sécurisation des entrées et sorties dans les établissements scolaires de la Commune, des travaux vont être entrepris prioritairement au Groupe Scolaire A.Borey situé Place du 16 Juillet 1942.

L'unique accès de l'école sera doté d'un portail motorisé afin de permettre l'ouverture et la fermeture à distance d'un ou des deux vantaux, à l'aide d'une application sur téléphone portable. Un interphone et des lecteurs de badges seront également installés.

Cette configuration permettra de gérer en toute sécurité les entrées et sorties des personnes fréquentant l'établissement (élèves, personnels, intervenants, parents, membres de la communauté scolaire...).

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	
<b>DEPENSES</b>	<b>28 000 €HT</b>
<b>RECETTES</b>	<b>28 000 €</b>
Conseil Départemental 70 (30%)	8 400 €
DETR (40 %)	11 200 €
Autofinancement (30%)	8 400 €

Il est demandé de bien vouloir :

- **APPROUVER** le plan de financement ci-dessous
- **AUTORISER** M. le Maire à solliciter ces subventions auprès de l'Etat pour la DETR et le Conseil Départemental de la Haute-Saône.

**Le Maire** : j'ajoute que nous avons demandé auprès de l'ADAPEI, une participation de 15 000€.

**Marianne ECOFFET – Conseillère Municipale Liste Héricourt en Commun** : ma question est plus large. J'ai remarqué que le logement de fonction de l'école Poirey avait été attribué au club de marqueterie. Maintenant, nous avons les locataires des logements que vous avez vendus plus les membres de la marqueterie qui peuvent avoir accès à l'arrière de l'école Poirey. Je suis vraiment inquiète qu'on ne songe pas à sécuriser l'arrière de cette école qui voit passer maintenant énormément de monde.

**Le Maire** : on traitera le problème le moment venu.

**Quentin HAFEKOST** : j'aurais souhaité faire une intervention par rapport aux élections législatives, je suis désolé de ne pas en avoir parlé avant. Soit vous me laissez la parole maintenant, soit j'interviendrai au moment des questions diverses.

**Le Maire** : on ne va pas tout mélanger. Vous pourrez intervenir en fin de séance.

Le vote est unanime.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N 3 : REMPLACEMENT DES FENETRES ET PORTES DES ECOLES JULES FERRY ET EUGENE GRANDJEAN

PRESENTATION : DOMINIQUE VARESCHARD – ADJOINTE A L'EDUCATION

Dans le cadre des travaux visant à la préservation et l'amélioration des bâtiments communaux, des subventions peuvent être sollicitées pour les programmes ci-dessous, inscrits au Budget 2024.

ECOLE MATERNELLE J.FERRY	
<b>DEPENSES</b>	<b>40 252 €HT</b>
<b>RECETTES</b>	<b>40 252 €</b>
Conseil Départemental 70 (30%)	12 076 €
DETR (40 %)	16 100 €
Autofinancement (30%)	12 076 €
ECOLE PRIMAIRE E.GRANDJEAN	
<b>DEPENSES</b>	<b>38 752 €HT</b>
<b>RECETTES</b>	<b>38 752 €</b>
Conseil Départemental 70 (30%)	11 626 €
DETR (40 %)	15 500 €
Autofinancement (30%)	11 626 €

Il est demandé de bien vouloir :

- **APPROUVER** les plans de financement ci-dessus
- **AUTORISER** M. le Maire à solliciter ces subventions auprès de l'Etat pour la DETR et le Conseil Départemental de la Haute-Saône.

Le vote est unanime.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N 4 : REFECTION DE LA HALLE COMMUNALE DE TAVEY – DEMANDE DE SUBVENTION

PRESENTATION : FERNAND BURKHALTER - MAIRE

La toiture de la halle communale de Tavey d'une surface d'environ 350 m<sup>2</sup> et datant des années 1970, présente de très grands signes de vétusté.

Réalisée en shingles, la toiture a été complètement bâchée en raison des infiltrations importantes ces derniers temps, détériorant ainsi l'ensemble de la couverture existante.

Il est donc prévu la dépose complète du revêtement pour une rénovation en bac acier support d'étanchéité galvanisé fixé sur la charpente actuelle.

Par ailleurs, la toiture n'étant pas isolée, il est prévu de poser un complexe isolant composé d'une couche de laine de roche d'épaisseur 600mm et d'une couche de polyuréthane.

Le coût prévisionnel de ces travaux est de 71 600 €HT qu'il est proposé de financer comme indiqué ci-dessous.

PLAN DE FINANCEMENT	
<b>DEPENSES</b>	<b>71 600 €HT</b>
<b>RECETTES</b>	<b>71 600 €</b>
DETR (40 %)	28 640 €
Autofinancement (60%)	42 960 €

Il est demandé de bien vouloir :

- **APPROUVER** le plan de financement ci-dessus
- **AUTORISER** le Maire à solliciter la subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Le Maire ajoute : il faut demander au Conseil Départemental 30%.

Marianne ECOFFET : y a-t-il une réflexion de menée sur une possible implantation de panneaux photovoltaïques sur la toiture ?

Fernand BURKHALTER : il n'y a pas eu de réflexion parce que les panneaux sont chinois. Nous n'implantons pas de panneaux chinois.

Marianne ECOFFET : vous auriez peut-être pu sauver la dernière entreprise française qui en fabriquait en passant commande.

Fernand BURKHALTER : vous défendez les dernières usines de fabrication de panneaux photovoltaïques, mais vous interdisez toute construction...

Marianne ECOFFET : je vous signale que la dernière entreprise française est en cessation de paiement et votre commande aurait peut-être pu la sauver. Vous ne l'avez pas fait.

Le Maire : je n'attends pas vos conseils, Madame.

Chantal GRISIER – Adjointe au Sport : attention la charpente ne peut sûrement pas supporter des panneaux photovoltaïques.

M. Rémy ENDERLIN – Conseiller Municipal, rejoint l'Assemblée.

Le Maire : les habitants de Tavey et leurs élus sont contents car ce projet était inscrit dans la législature de Tavey. Cela a pris beaucoup de retard, mais le dossier tel qu'il avait été constitué ne convenait pas, nous l'avons retravaillé avec les services techniques. Nous ne sommes pas sûrs d'avoir les subventions mais nous réaliserons quand même les travaux.

Le vote est unanime.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N 4 : FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT POUR TRAVAUX SUR LA VOIRIE COMMUNALE

### PRESENTATION : MARTINE PEQUIGNOT – PREMIERE ADJOINTE

Dans le cadre de l'aménagement de la voirie communale, une enveloppe globale fixée par l'Assemblée Départementale est répartie à l'intérieur de chaque Canton entre les communes, en fonction du linéaire des voies et de l'effort fiscal.

A ce même titre, la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt apporte son concours par l'abondement de l'aide départementale à hauteur de 15 % du montant versé par le Conseil Départemental de Haute-Saône.

Un montant de 14 026 € ayant été notifié à la Ville d'Héricourt par le Département, le fonds de concours de la CCPH ressort à **2 104 €** (soit 15 % de la participation du Département)

L'article 186 de la loi du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, prévoit que l'attribution d'un fonds de concours entre une commune et un établissement public de coopération intercommunale doit faire l'objet d'une délibération concordante des Conseils Municipal et Communautaire concernés.

## PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES en €HT	RECETTES	
850 000	Conseil Départemental	14 026.00
(Montant subventionnable retenu par le CD70 :	CCPH	2 104.00
35 065 €)	Autofinancement	833 870.00
<b>850 000</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>850 000.00</b>

Il vous est demandé par conséquent de bien vouloir **AUTORISER** M. le Maire à solliciter le fonds de concours 2024 de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt tel que calculé ci-dessus.

Le vote est unanime.

\*\*\*\*\*

### RAPPORT N 7 : DETAILS DES IMPUTATIONS AUX COMPTES 6232,6234 ET 65316

#### PRESENTATION : MARTINE PEQUIGNOT – PREMIERE ADJOINTE

Le Trésorier municipal a attiré notre attention sur le cas particulier des imputations aux comptes 6232 – 6234 et 65316.

Selon l'instruction M57, les dépenses engagées à l'occasion des fêtes ou cérémonies nationales et locales sont imputées au compte 6232 « Fêtes et cérémonies », les frais de réception (organisés hors cadre de ces fêtes et cérémonies) au compte 6234 « Réceptions » et au compte 65316 « les frais de réception du Maire » (à l'égard de personnalités).

Une délibération doit fournir le cadre des dépenses autorisées pour ces trois imputations pour la durée du mandat municipal.

#### **ARTICLE1**

**Seront imputées au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »,**

les dépenses concernant d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, animations municipales, repas des aînés, fête du patrimoine, frais de restaurant, voyages d'études des élus locaux, boissons, fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des naissances, mariages, décès, départs à la retraite, mutations, récompenses sportives, culturelles, les frais relatifs aux prestations de sociétés et troupes de spectacles, les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, artistiques, les frais d'annonces et de publicité liés aux manifestations.

#### **ARTICLE2**

**Seront imputées au compte « 6234 Réceptions »,**

les dépenses concernant d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux réceptions officielles organisées par la municipalité (inauguration, vœux du Maire..) ou en partenariat avec la Communauté de commune ou syndicats.

#### **ARTICLE3**

**Seront imputées au compte 65316 « Frais de représentation du Maire »**

les dépenses suivantes : Les frais de réception du Maire à l'égard de personnalités.

Il est demandé au Conseil Municipal de **VALIDER** le détail de ces imputations.

**Anne-Marie BOUCHE** : comme j'ai voté contre le budget, je voterai contre ce rapport.

Le rapport est approuvé à la majorité compte tenu d'une voix contre de Mme Anne-Marie BOUCHE – Liste Héricourt Vivante.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N 8 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE 2024

### PRESENTATION : MARTINE PEQUIGNOT – PREMIERE ADJOINTE

Vous trouverez ci-dessous les différentes modifications apportées au budget primitif.

#### Budget annexe Eau :

##### Section d'Exploitation

DEPENSES :

Chap 023 : Virement à la section d'investissement 6 000.00

RECETTES :

Chap 042 Opérations d'ordre de section à section 6 000.00

##### Section d'Investissement

DEPENSES :

Chap 040 Opérations d'ordre de section à section 6 000.00

RECETTES :

Chap 021 Opérations d'ordre de section à section 6 000.00

\*\*\*\*\*

#### Budget annexe de l'assainissement

##### Section d'Exploitation

DEPENSES :

Chap 023 : Virement à la section d'investissement 3 000.00

RECETTES :

Chap 042 Opérations d'ordre de section à section 3 000.00

##### Section d'Investissement

DEPENSES :

Chap 040 Opérations d'ordre de section à section 3 000.00

RECETTES :

Chap 021 Opérations d'ordre de section à section 3 000.00

Il est donc proposé :

- De **VALIDER** la Décision Modificative telle que présentée ci-dessus applicable aux budgets de l'eau et de l'assainissement

Le vote est unanime compte tenu de 8 abstentions des Elus des Listes Héricourt Vivante et Héricourt en Commun

M. Rachid DAGHMOUMI rejoint la salle des débats.

\*\*\*\*\*

PRESENTATION : RACHID DAGHMOUMI – CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE A LA POLITIQUE DE LA VILLE

Les orientations du Contrat de Ville 2024 – 2030 ont été présentées et approuvées au Conseil Municipal du 19 Décembre 2023. Une convention de préfiguration a été signée entre la Préfecture, la Ville et la CCPH en Mars 2024.

Le Contrat de Ville sera signé officiellement, en présence de tous les partenaires, le 11 Juillet prochain en Mairie d'Héricourt.

Dans ce cadre, plusieurs actions ont été proposées et inscrites dans le programme des actions 2024. Une grande partie de ces actions sont reconduites de l'année dernière. Il s'agit de :

- L'accompagnement des enfants dans leur parcours éducatif scolaire (montant de l'action : 21 000 € subventionnée à 52%)
- Le passeport vacances et les chantiers jeunes (montant de l'action : 29 000 € avec 90% de subvention)
- Les actions parentalité : 19 850 € avec 76% de subvention
- Fest'Images : 15 200 € pour un taux de subvention d'environ 79%
- Les ateliers du lien social et de la mixité aux Chenevières pour 23 000 € et environ 70 % de subvention
- La Fête de la Fraternité : 20 400 € subventionnés à 50%

Quelques nouveaux projets seront soutenus :

- L'Orchestre à l'école (Ville d'Héricourt) pour un montant de 20 300 € en 2024 et un taux de subventionnement de 50%
- L'emploi en mouvement (Mission locale)
- Les actions portées par la Prévention Spécialisée : chantiers éducatifs, les jeunes acteurs de la sécurité civile...

Le budget total s'élève à 167 592 € dont 148 750 € sont liés aux actions portées par la Ville d'Héricourt et le CCAS. Le financement prévisionnel est le suivant :

CONTRAT DE VILLE – Actions 2024		
<b>DEPENSES en €HT</b>	<b>167 592</b>	
Actions Ville	148 750	
Actions autres partenaires	18 842	
<b>RECETTES</b>	<b>167 592</b>	
ETAT (politique de la Ville et quartier d'été)	67 602	40 %
REGION	7 000	4 %
DEPARTEMENT	7 000	4 %
CAF	19 683	12 %
Autres financements (droit commun)	10 121	6 %
VILLE HERICOURT	55 686	34 %

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir :

- **APPROUVER** la programmation 2024 du Contrat de Ville telle que présentée
- **AUTORISER** M. le Maire à déposer les demandes de subvention pour 2024
- **AUTORISER** M. le Maire à signer tout document afférent à cette programmation 2024 du Contrat de Ville

**Le Maire** : il me semble que les crédits d'Etat sont pour une fois en progression, mais c'est peut-être l'incidence de l'orchestre à l'école. Le taux de subvention globalement n'est pas mauvais, cela nous permet de continuer ces actions politique de la ville. M. le Préfet et M. le Président du Conseil Département qui d'ailleurs paie moins, seront présents le 11 juillet à la signature du contrat de ville.

Le vote est unanime.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N 9 : RENOUELEMENT DE L'AIDE A L'ACCUEIL D'UNE PRATICIENNE ORTHOPTISTE – AIDE AU LOYER

### PRESENTATION : ALAIN PARCELLIER – ADJOINT A LA SANTE

Mme Inès TASIC, à l'issue de ses études à l'école d'orthoptie de la Faculté de Médecine de Strasbourg, a décidé de s'installer à Héricourt. Elle bénéficie d'une aide financière de la collectivité :

- Une aide au loyer de 150€ / mois depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2023, date de son installation, pour une durée de 1 an
- Une aide de 4 000 € / an pendant 5 ans à compter de son installation

Ces deux aides font l'objet d'une convention signée en septembre 2022 et engageant Mme TASIC à exercer pendant les 5 ans à venir sur Héricourt.

En raison des frais importants à sa charge, Mme TASIC nous a sollicité pour le prolongement d'un an de l'aide au loyer de 150 €.

Il est donc proposé :

- De prolonger l'aide d'un an à ce montant de 150€ par mois
- De prolonger l'engagement de rester sur Héricourt d'une année supplémentaire jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2029

Il vous est demandé de bien vouloir :

- **VALIDER** le renouvellement du versement de cette aide au loyer à Mme TASIC pendant une durée d'un an jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2025
- **VALIDER** le prolongement de son engagement jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2029.

**Fernand BURKHALTER** : selon les règles comptables, il faut voter annuellement la reconduction de l'aide de 4 000€. L'exercice d'un budget est annuel, on a autorisé un programme sur 5 ans, mais il faut voter annuellement la somme.

**Alain PARCELLIER** : je précise les frais de Mme TASIC pour les Elus d'Opposition: un loyer de 750€/mois, 80€/mois de charges pour les parties communes, 200€/mois d'électricité. Ces montants l'ont déstabilisée.

**Anne-Marie BOUCHE** : un médecin à Héricourt est toujours le bienvenu. Mais, au cas où pour une raison X , ce médecin ne reste pas les 5 ans, que se passe-t-il ?

**Le Maire** : elle doit rembourser les aides.

**Alain PARCELLIER** : effectivement, normalement elle doit rembourser, mais nous avons un peu d'humanisme.

**Le Maire** : un contrat peut toujours être remis en cause. Je préfère la médecine à la police municipale, par contre j'aime bien la police nationale parce qu'elle ne me coûte rien.

**Anne-Marie BOUCHE** : M. le Maire, toujours les sous, les sous.....

**Le Maire** : et oui j'ai chiffré le coût d'une police municipale, c'est 600 000€/an. Je les prends où ? Sur le salaire des agents....

**Anne-Marie BOUCHE** : on ne vous a pas parlé de police municipale, M. le Maire.

**Le Maire** : ... donc il n'y aurait plus de 13<sup>ème</sup> mois, il n'y aurait plus d'aide aux médecins...

**Anne-Marie BOUCHE** : ce n'est pas le sujet, nous n'avons pas parlé de police municipale ni nationale.

Le vote est unanime.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N 10 : CHANGEMENT DE DESTINATION DE PARCELLES DE COUPES DE BOIS

### PRESENTATION : PIERRE-YVES SUTTER – MAIRE DELEGUE DE BUSSUREL

Par délibération n° 104/2022 en date du 6 décembre 2022, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur l'assiette, la dévolution et la destination des coupes de bois pour l'exercice 2023.

Aujourd'hui, l'Office National des Forêts nous informe que les parcelles N°20\_im et 22\_im canton des Epenottes initialement destinées à la coupe en bois délivré n'ont pas pu être attribuées aux affouagistes.

Aussi, l'Office National des Forêts propose de changer la destination de ces parcelles et de les proposer à une vente en bloc sur pieds à l'entreprise Thibaud BURKHALTER domiciliée à MOFFANS-ET-VACHERESSE (70200).

Il est donc demandé à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur la modification de destination des parcelles N°20\_im et 22\_im.

**Le Maire** précise : l'intéressé est un de mes neveux, je ne me retirerai pas mais je ne prendrai pas part au vote.

**Anne-Marie BOUCHE** : pourquoi l'ONF n'a pas pu attribuer les coupes de bois ?

**Le Maire** : faute de demandes je suppose.

**Anne-Marie BOUCHE** : il me semble qu'il y a un peu conflit d'intérêt puisque c'est votre neveu.

**Le Maire** : je ne suis pour rien quant à la dévolution de ces coupes, c'est l'ONF qui a dû discuter avec les entreprises locales. Après c'est juste un neveu...je n'envisage pas de me retirer, ce n'est pas un rapport très important, par contre je ne participerai pas au vote comme je l'ai dit.

Le vote est unanime. Fernand BURKHALTER ne prend pas part au vote.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N 11 : PERSONNEL TERRITORIAL – TRANSFORMATION D'EMPLOIS

### PRESENTATION : FERNAND BURKHALTER - MAIRE

Au titre de la gestion des ressources humaines les nominations et avancements de grade encadrés par le statut de la Fonction Publique Territoriale sont conditionnés par la création ou la transformation des emplois dont l'initiative relève du Conseil Municipal, le Maire étant toutefois seul responsable des nominations.

A ce titre l'assemblée doit se prononcer sur les propositions ci-dessous :

#### **Transformations d'emplois**

Les propositions d'avancement de grade pour l'année 2024 ont été établies et transmises au Centre de Gestion de Haute Saône.

Dans le cadre de la promotion interne, les commissions se sont réunies le 18 juin dernier.

Un agent a été admis au concours d'éducateur des APS principal de 2<sup>ème</sup> classe.

A ce titre, je vous propose d'acter les transformations d'emplois à effet du 1<sup>er</sup> août 2024 au plus tôt. Il vous est rappelé qu'une transformation d'emploi s'analyse comme une suppression d'emploi suivie de la création d'un nouvel emploi.

#### **Au service Environnement :**

- Un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en un emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> août 2024,
- Un emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet en un emploi d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> août 2024,
- Un emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet en un emploi de technicien à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> août 2024,

#### **Au service bâtiment :**

- Un emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet en un emploi de technicien à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> août 2024,

#### **Au service Urbanisme :**

- Un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet en un emploi de rédacteur à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> août 2024,

#### **Au service Ressources Humaines :**

- Un emploi de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en un emploi d'attaché à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> août 2024,

#### **Au service des sports :**

- Un emploi d'adjoint d'animation à temps complet en un emploi d'éducateur des APS principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> août 2024,

#### **Au service ATSEM, Personnel de service :**

- Un emploi d'agent de maîtrise à temps complet en un emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet à compter du 14 septembre 2024,

Le Comité Social Territorial s'est réuni le 04 juillet dernier et a émis un avis favorable.

Il est donc demandé de **VALIDER** les transformations de poste proposées ci-dessus.

**Fernand BURKHALTER** ajoute : pour une fois tout ce que propose le Maire d'Héricourt est validé. Je trouve que le Centre de Gestion prend des décisions qui ne sont pas bonnes. Je le dis comme je le pense. Il y a des agents beaucoup plus méritants qui n'ont pas été promus, ils ont été présentés jusqu'à cinq fois de suite, d'ailleurs ils ne veulent plus être présentés. Là, on valide des postes, que j'ai proposé certes, mais après tous ces refus d'agents méritants. Je suis très vexé par ces refus successifs inadmissibles, et je le dis au Président du Centre de Gestion qui est un ami, c'est inadmissible. Je pense que les lignes de conduite devraient être révisées. Le temps du changement est venu.

Le vote recueille 8 abstentions des Elus des listes Héricourt en Commun et Héricourt Vivante.

**Le Maire** : merci pour les agents. Je pense qu'il ne faut pas lutter contre la promotion des agents, je trouve votre vote dénué de tout fondement.

**Anne-Marie BOUCHE** : vous avez toujours dit que lorsqu'on s'abstient cela veut dire oui. Il faudrait savoir...

**Le Maire** : c'est encore mieux de voter pour. Les agents apprécieront, on leur communiquera.

**Quentin HAFEKOST** : je vais donner une explication de vote puisque vous nous interpelez et sur le fait que vous ne compreniez pas notre vote. Nous vous l'avons expliqué à plusieurs reprises, nous estimons que ce sont des promotions qui sont essentiellement le fait de votre politique à vous, donc nous n'avons pas nous en mêler. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons. D'ailleurs, certaines fois quand il y avait des promotions liées aux concours, on a voté pour. Voilà la cohérence, M. le Maire.

**Le Maire** : je constate juste que vous ne favorisez pas la promotion du personnel. Mais vous préférez peut-être une police municipale. Il faut assumer ses propositions.

**Anne-Marie BOUCHE** : vous répétez toujours la même chose, il y a un petit souci, M. le Maire.

**Le Maire** : je partage ce point de vue avec beaucoup d'autres Maires d'autres communes. D'ailleurs je sais que le Parti Communiste est contre les polices municipales et pour la police nationale.

**Anne-Marie BOUCHE** : aucun rapport ne parle de la police municipale.

**Le Maire** : oui mais vos programmes prévoient une police municipale et j'entends ce refrain quotidiennement. J'en profite pour signaler que la Commissaire chargée du commissariat d'Héricourt/Montbéliard – Mme Déborah BOUCHE, a été mutée à Besançon et que j'assisterai jeudi à l'installation de son successeur, M. Paul MANGIN.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N 12 : DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LES DERNIERES SEANCES

### PRESENTATION : FERNAND BURKHALTER - MAIRE

Ce rapport ayant été remis aux Elus au préalable, ces derniers ont pu en prendre connaissance. Il ne fait pas l'objet d'observation de leur part et ne donne pas lieu à un vote.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N 13 : AMENAGEMENT D'UNE GARE ROUTIERE ET D'ESPACES RENATURES – DEMANDES DE SUBVENTIONS MISES A JOUR

### PRESENTATION : FERNAND BURKHALTER - MAIRE

Lors de la séance du Conseil Municipal du 30 Mai 2023, la reconfiguration de la friche industrielle d'une emprise de 19 600 m<sup>2</sup> (ancien site Packmat) acquise par la Ville d'Héricourt vous a été présentée dans sa globalité.

Lors du dernier Conseil Municipal, nous avons approuvé un plan de financement intégrant la clause de revoyure du contrat PACT 2 avec le Département. Ce dernier nous a informé de la non-éligibilité de ce projet dans ce contrat et nous proposons un nouveau plan de financement modificatif :

GARE ROUTIERE ET VOIRIES		
<b>DEPENSES en €HT</b>	<b>1 370 000</b>	
Travaux	1 183 000	
Maîtrise d'œuvre	137 000	
Imprévus	50 000	
<b>RECETTES</b>	<b>1 370 000</b>	
ETAT – DETR	449 000	33 %
EUROPE FEDER	260 000	19 %
REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE C2R	250 000	18 %
AUTOFINANCEMENT VILLE HERICOURT	411 000	30 %

ESPACES RENATURES		
<b>DEPENSES en €HT</b>	<b>1 490 000</b>	
Travaux	1 354 000	
Maîtrise d'œuvre	100 000	
Imprévus	36 000	
<b>RECETTES</b>	<b>1 490 000</b>	

EUROPE FEDER	300 000	20%
ETAT – DETR ou FONDS VERT	300 000	20%
REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE Territoire en Action Volet local	417 883	28%
AGENCE DE L'EAU	149 000	10%
AUTOFINANCEMENT VILLE HERICOURT	323 117	22%

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir :

- **Autoriser** M. le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions sur ces bases et à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de l'opération

**Marianne ECOFFET** : vous êtes en train de nous dire que pour la gare routière il y avait une ligne de proposition de demande de subvention auprès du Département de la Haute-Saône, que cette ligne n'existe plus, et qu'en remplacement vous demandez une subvention à l'Europe ? Il n'y a que ce changement-là ? Les sommes n'ont pas changé ? Je pose la question comme nous n'avons pas la possibilité de comparer avec le précédent rapport, le document venant de nous être remis.

**Fernand BURKHALTER** : vous les retrouverez, oui ce sont les mêmes chiffres.

Le vote recueille 8 abstentions des Elus des Listes Héricourt Vivante et Héricourt en Commun.

\*\*\*\*\*

## MOTION : PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT DE LA RN19

### PRESENTATION : FERNAND BURKHALTER - MAIRE

Dans les années 89 / 90, en raison de la décision prise par l'Etat de substituer et de déplacer le trafic de la RN19 passant à l'époque sur l'axe Lure – Champagne – Ronchamp, la Ville d'Héricourt a exigé que le premier tronçon de ce futur axe soit réalisé avec l'aménagement d'une route à 2 fois 2 voies au nord d'Héricourt. En 2016, la RN19 est définitivement déviée en passant par ce tronçon nord d'Héricourt. Cette première étape a permis de connecter Héricourt aux axes de circulation majeurs et notamment l'A36.

De longue date, la Ville d'Héricourt a sollicité, avec l'appui du Département, l'aménagement de l'échangeur de Sevenans, goulot d'étranglement au niveau de l'A36 et qui était source d'accidents réguliers.

En 2019, l'échangeur de Sévenans est mis en service et permet, lui aussi, d'améliorer la desserte d'Héricourt et son raccordement à l'Aire Urbaine. Pour cette opération, la Ville d'Héricourt, avec l'appui du Département de la Haute-Saône, a milité et continue d'agir dans le sens de la mise à 2 fois 2 voies de la portion située entre Héricourt et cet échangeur. Ce chantier d'élargissement de la RN19 devrait être validé le 16 juillet prochain et les travaux pourraient être réalisés en 2024 et 2025.

Ainsi, au fil des années, l'ensemble de l'axe Lure – Héricourt aura été sécurisé et mis en 2 fois 2 voies. Ces travaux sont indispensables pour garantir une meilleure desserte de l'Aire Urbaine et une connexion avec la Suisse et la Haute-Saône. Le développement de notre ville est lié à ces aménagements qui doivent se faire dans le respect de la nature et des habitants.

La Ville d'Héricourt a toujours milité pour que cet axe routier génère un minimum de nuisances à ses riverains. La question du bruit a donc toujours été au cœur des sujets évoqués avec la Préfecture pour ces opérations.

A ce titre, nous avons toujours été surpris de l'absence de protection phonique sur le tronçon de la RN19 traversant Héricourt malgré un bruit constant perçu par les habitants, en particulier dans le secteur du Chemin Vert et des Charines.

En 2023, la Préfecture a réalisé une étude qui a permis de cartographier les nuisances sonores liées à la RN19 à Héricourt. Cette étude, basée sur des mesures terrain et des extrapolations mathématiques tenant compte, entre

autres, de l'accroissement du trafic sur les 20 prochaines années, a conclu à une tolérance au bruit acceptable pour les riverains. Elle indique aussi que la hausse du trafic n'aura pas d'impact à court terme sur le bruit dans cette zone. Cette étude précise aussi que la cartographie est un élément permettant d'estimer le bruit mais qu'il y'a aussi une part subjective plus difficile à évaluer.

Les Elus héricourtois ont toujours contesté les conclusions de cette étude et souhaitent que le secteur soit reconnu comme un « point noir de bruit » dans la continuité des aménagements de protection phonique des secteurs de Banvillars et de Couthenans / Luze.

Ces deux secteurs ont été équipés d'importantes protections phoniques qui n'existent pas sur Héricourt alors que, vraisemblablement, le niveau de bruit généré par la RN19 est le même.

Suite à cette étude, la Préfecture élabore un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de l'Etat (PPBE) qui est actuellement soumis à enquête publique.

Ce plan propose des solutions curatives dans ces secteurs sensibles qui sont :

- La mise en œuvre de talus ou de murs anti-bruit
- La mise en œuvre d'enrobés plus silencieux

A ce jour, le plan a ciblé quelques zones critiques dont la future section entre Vesoul et Lure et les traversées de Combeaufontaine, Pusey et Vesoul. Des travaux ont déjà été réalisés sur la déviation de Port-sur-Saône (au niveau de Frotey-lès-Vesoul).

Dans ce plan, la portion héricourtoise ne bénéficie d'aucun aménagement malgré nos demandes et l'existence de ces nuisances sonores.

Nous rappelons aussi que le Conseil Municipal a adopté récemment une motion dans le cadre de l'enquête publique sur l'élargissement de la RN19 entre Héricourt et l'échangeur de Sevenans. Cette motion demandait la mise en place d'une protection phonique au niveau d'Héricourt en tenant compte du bruit actuel et de la hausse du trafic.

A l'instar des aménagements réalisés aux abords de la RN19 dans d'autres secteurs, les Elus de la Ville d'Héricourt souhaitent donc, dans le cadre de l'enquête publique en cours, que ce secteur soit pris en compte dans le Plan de Prévention du Bruit et aménagé afin de réduire le bruit perçu par les habitants des secteurs du Chemin Vert et des Charines en particulier, et par ceux situés de l'autre côté de la RN19.

Concrètement, les Elus demandent la mise en œuvre de protections phoniques au niveau du secteur urbanisé (Charines, Chemin Vert et Vignes) et d'un enrobé spécifique permettant d'atténuer les nuisances sonores sur la bande de roulement dans ce même secteur.

Ces aménagements sont nécessaires pour tenir compte de la hausse du trafic à venir et concernent donc les 1500 mètres situés en zone urbaine, de part et d'autre de la RN19.

Il est donc proposé **D'AUTORISER** M. le Maire à déposer, dans le cadre de cette enquête publique, l'avis présenté ci-dessus

**Quentin HAFEKOST** : C'est une motion ou un rapport ?

**Le Maire** : motion ou rapport, peu importe. J'informe le Conseil Municipal que je déposerai au dossier de l'enquête publique.

**Quentin HAFEKOST** : pour nous sur la forme, c'est quand même un rapport. D'une part parce que c'est écrit « rapport » et ensuite la fin du document, il est demandé d'autoriser M. le Maire, donc c'est un rapport. En tant que Président du groupe Héricourt en Commun, je demande une suspension de séance pour discuter et échanger sur ce sujet.

Le Maire suspend la séance. Les Elus de la Liste Héricourt en Commun sortent de la salle.

Les Elus de la Liste Héricourt en Commun rejoignent l'Assemblée et le Maire ouvre la séance.

**Sylvie DAVAL** : nous n'allons pas avoir le même vote, c'est ce qui fait la force de notre groupe.

Pour précision : vous êtes contre les études publiques qui sont réalisées par la Préfecture, mais il faut rappeler que ces études sont basées sur des normes que la Préfecture n'invente pas. Je tiens également à préciser que lorsqu'on parle du bruit, je veux également parler de DERICHEBOURG . Les riverains de cette entreprise ont des difficultés à

manger dehors par beau temps, pendant le déjeuner de 12H30 à 13H00/14H00 le bruit est infernal. Par conséquent je vais m'abstenir car je suis de l'avis de l'Etat, qui définit clairement que le bruit est supportable, et je dis que vis-à-vis de DERICHEBOURG nous souffrons du bruit et qu'il serait bien que la Ville d'Héricourt prenne ses responsabilités au niveau de cette entreprise. Si au moins, pendant la pause méridienne l'activité pouvait s'arrêter et avoir le respect des gens qui pourraient alors manger dehors. Également, quand à 7H le matin nous sommes obligés de fermer nos fenêtres parce que le bruit est insupportable, mais vous allez me dire que c'est une entreprise qui emploie de nombreux salariés et que cela fait vivre Héricourt et que j'ai choisi d'habiter là en toute connaissance de cause.

**Fernand BURKHALTER** : il ne s'agit nullement d'attaquer l'Etat. Je considère d'ailleurs qu'il n'y a pas de protection, je l'ai expliqué dans la motion, parce cela a été conçu dans les années 90 et que les données techniques n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui où il y a davantage de protection.

D'ailleurs il y a le même niveau de bruit à Couthenans/Argiesans, mais comme les aménagements ont été faits postérieurement, il a été tenu compte du bruit. Parce que l'Etat n'est pas obligé de respecter les normes. Il existe une norme de confort des habitants et c'est ce que nous demandons. La norme est sans doute respectée, tout comme chez DERICHEBOURG, après il y a le confort des riverains.

La norme est respectée chez DERICHEBOURG car plusieurs contrôles ont été effectués. Pendant le temps de midi je regarderai, mais c'est sûr qu'elle est respectée. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas une atteinte au voisinage. Idem pour la RN19, la norme est respectée, je le conçois comme vous le dites, mais il y a le confort des habitants. Qui plus est, l'aménagement a été fait il y a plus de 30/35 ans, on espère qu'à la faveur de la nouvelle politique et du changement qui s'annonce, ces protections phoniques seront faites. C'est une question de confort, ce n'est pas une question de norme.

Nous agissons en plusieurs temps et je salue l'action continue de la Ville d'Héricourt.

Tout d'abord c'est Héricourt qui a aménagé la première 2X2 voies alors que l'Etat proposait une deux voies. La Ville d'Héricourt a exigé qu'en compensation du tracé au nord d'Héricourt, une 4 voies soit aménagée. On considérait qu'avec le développement du trafic, la proposition de l'Etat était insuffisante. C'est moi qui ai discuté à l'époque avec M. GUERRIERO qui est ensuite devenu le directeur des routes au Département.

L'aménagement a été poursuivi entre Lure et Héricourt : on a obtenu après une longue lutte acharnée de mes prédécesseurs, de Martine PEQUIGNOT et moi-même, l'échangeur en direction de Sévenans. Au bout de quinze ans nous l'avons enfin obtenu, cela a coûté 120 millions d'euros.

Le troisième combat que nous avons mené est l'élargissement à 2X2 voies sur cette portion qui voit quand même encore hélas des accidents mortels. Je préfère l'élargissement routier aux morts. Il y a eu 60 morts de dénombrés sur l'axe Lure/Vesoul. C'est un combat du Président du Conseil Départemental, il a raison et nous l'appuyons fortement

Le 4<sup>ème</sup> combat que nous allons mener est la protection phonique aux Charines et au Chemin Vert, qui au départ n'était pas un combat prioritaire. Je l'ai rappelé néanmoins à plusieurs reprises au Préfet en séance publique. Ce sujet a été évoqué pendant une dizaine d'années par courrier plusieurs fois. Depuis deux ou trois ans, depuis que l'ensemble des travaux est réalisé, on mène ce 4<sup>ème</sup> combat. Il faudra peut-être 5, 6 voire 10 ans pour obtenir satisfaction. Mais le combat on le mène. Il n'y a pas de raison qu'on n'obtienne pas satisfaction. C'est une question de justice envers les habitants.

Le vote recueille 5 abstentions des Elus de la Liste Héricourt en Commun : Mme Sylvie DAVAL, Mme Maryse PORTAZ, Mme Marianne ECOFFET, M. Jean-Claude ANCELIN et M. Ouari BELAOUNI.

\*\*\*\*\*

Le Maire donne la parole à Quentin HAFEKOST :

**Quentin HAFEKOST** : si vous voulez que je sois court, M. le Maire, je vous demanderai de ne pas m'interrompre, vous aurez tout loisir de commenter mon intervention après. Je vous remercie d'avance pour votre bienveillance et le respect de cette règle.

M. le Maire, Mmes et MM. les Elus, Mmes et MM. les citoyennes et citoyens,

La décision d'Emmanuel MACRON de dissoudre l'Assemblée Nationale pour garantir un nouveau virage libéral et autoritaire au pays, pour servir le capital, a échoué. En effet, le capital rêvait de BARDELLA, face à une majorité macroniste essoufflée mais pas à terre puisqu'elle se positionne en deuxième force politique à l'Assemblée Nationale, derrière le nouveau Front Populaire.

En positionnant le nouveau Front Populaire en tête, le peuple nous attend pour être à la fois le rempart contre l'Extrême Droite et porter et défendre un projet émancipateur, porteur de nouveaux droits et pour un meilleur partage des richesses – gage de justice sociale.

C'est une grande responsabilité qui nous est donnée, mais nous devons regarder lucidement ces résultats et nous aurions tort d'oublier trop rapidement que l'Extrême Droite continue de progresser avec célérité. L'Extrême Droite se nourrit des divisions sur fond de misère sociale. Elle progresse sur les fractures de la société, la peur de l'autre, là où la République recule en même temps que les services publics.

Sur notre circonscription et à Héricourt, l'Extrême Droite l'a emporté dès le premier tour, malgré une forte progression en nombre de voix pour le Nouveau Front Populaire. Nous portons ensemble une part de la responsabilité de ce résultat. Nous avons des désaccords profonds et la manière dont vous avez traité l'Opposition aujourd'hui démontre qu'il y a encore du chemin.

Alors ne nous trompons pas d'adversaire. Faisons la démonstration que nous pouvons, toutes et tous, nous remettre autour de la table, avec l'ensemble des citoyennes et citoyens pour discuter et réorienter nos politiques locales. Nous l'avons dit lors des dernières élections municipales, redonnons du souffle à notre démocratie locale. C'est aujourd'hui une opportunité.

Le Nouveau Front Populaire que nous avons réalisé avec Eric HOUILLEY et Karine FRANCOIS, a permis de construire un nouvel élan sur des fondations qui étaient déjà là, avec Héricourt et Haute-Saône en Commun, mais aussi Notre Région par Cœur. Les passerelles existent mais sont encore fragiles. Les collectivités doivent être des remparts pour lutter contre les politiques de Droite et d'Extrême Droite, notre responsabilité est donc immense.

Nous sommes attendus par des millions de concitoyennes et concitoyens. Ils scruteront nos propos, nos actions et nos choix politiques. L'urgence est que l'ensemble des forces de Gauche, Ecologistes et Citoyennes, se mettent en ordre de bataille. Ces élections sont le commencement, nous devons inventer un nouveau récit, pour reprendre la bataille idéologique et culturelle y compris à Héricourt.

Merci, M. le Maire.

**Le Maire** : tout d'abord je tiens à préciser qu'il ne s'agissait pas d'un scrutin local. L'élection à l'Assemblée Nationale est un scrutin national où les citoyens expriment des idées sur la gestion gouvernementale et ils essaient d'obtenir une majorité ou pas.

Le résultat du deuxième tour grâce au rassemblement « contre », est un vote des français contre le Rassemblement National. Après, les préoccupations exprimées par les électeurs du RN sont entières et je les respecte totalement. Je conteste le choix des solutions. La problématique de l'urgence d'un changement est nécessaire au plan national. Il est heureux que le Président Macron ait décidé de dissoudre l'Assemblée Nationale dans la mesure où il ne disposait plus de la confiance du peuple. Cela a été dit à plusieurs reprises à l'occasion de plusieurs réformes engagées au forceps.

Cela dit, pour la constitution du prochain Gouvernement, car il faut un gouvernement à la France, je souhaite qu'il soit issu du Nouveau Front Populaire, puisqu'au premier tour c'est le bloc majoritaire à l'exception du RN. Il est devant le groupe Macron quelques Divers Gauche. Il est donc légitime que le Premier Ministre soit choisi dans ses rangs. Je souhaite que le futur Premier Ministre, en tout cas je l'exprime – c'est mon opinion personnelle, je suis un socialiste de longue date - que le Pôle Socialiste – Social-Démocrate, soit le pôle de rassemblement des électeurs de Gauche qui ont exprimé leur volonté de changement. Nous sommes des modérés, nous ne sommes pas des vociférateurs, nous respectons le peuple, nous sommes attentifs, nous voulons un changement profond, mais cela doit être fait sérieusement. Il faut des gens raisonnables, pas des gens qui vocifèrent. Les français n'en veulent pas. Ils veulent de l'apaisement.

Moi, je souhaite une solution d'apaisement. La Gauche était en tête au premier tour à l'exclusion du RN mais qui n'a pas obtenu de groupe majoritaire puisqu'il était 3<sup>ème</sup> au second tour. C'est donc l'expression du premier tour qui compte puisqu'au second tour nous nous sommes prononcés « contre » quelque chose et pas pour des idées. Les français se sont prononcés contre, des électeurs de Macron ont voté pour le Nouveau Front Populaire alors que les programmes sont inconciliables, et des électeurs du Nouveau Front Populaire ont voté pour des candidats Macron ou pour des anciens Premiers Ministres.

Certains parlent d'une coalition. Cela n'est pas possible, il n'y a de coalition d'opposés. Evidemment, en Allemagne ou dans d'autres pays il existe des coalitions. Mais il y a toujours un groupe dominant. En Allemagne, il y a le pôle conservateur et le pôle progressiste. Moi, je souhaite que le pôle progressiste se reconstitue comme cela a toujours été en France et pendant longtemps, en tout cas pendant les 40 dernières années, autour du Parti Socialiste qui est un parti sérieux qui comprend des gens sérieux et raisonnables. On appliquera notre programme mais il faudra sans doute un audit des finances publiques, c'est le seul point que je partage avec le RN. Tout ce qu'on a promis, il faudra

quand même l'analyser à l'aune des finances publiques. Certaines promesses ne pourront pas être tenues et les français le savent très bien. Ils ont voulu du changement, ils sont responsables et savent que tout ne sera pas fait en un jour, que du temps sera nécessaire et qu'il faut de l'apaisement.

Par conséquent, moi j'appelle à l'apaisement, j'appelle également à ce que M. Macron nomme comme Premier Ministre un modéré, un homme responsable issu de la majorité socialiste, et pas Jean-Luc Mélançon. Personne n'en veut, c'est clair et net pour nous et notre groupe politique du Conseil Municipal. Certains visent une autre échéance, elle n'est pas immédiate et d'ici là de l'eau aura coulé sous le pont. Maintenant, il faut faire nos preuves, et les faire de façon raisonnable. Les français modestes attendent du changement, sur le pouvoir d'achat, la sécurité et les retraites. Parce que la réforme des retraites a été mal faite, mal conçue, ne respecte pas les citoyens, même s'il ne faut pas faire trop de démagogie. On ne fera pas tout ce qu'on a promis. Il faut rester raisonnable.

J'appelle à la raison et à l'apaisement, avec des hommes raisonnables et qui ont fait leurs preuves tout au long de l'histoire, notamment depuis 1981 et après.

**Sylvie DAVAL** : c'est un constat qui n'a rien à voir avec le sujet. Il y a quelque temps, on a parlé du problème des défibrillateurs. Il y avait eu un constat de fait comme quoi les défibrillateurs n'étaient pas vérifiés. Or, la dernière fois que je suis allée à un concert à La Cavalerie, le défibrillateur était daté d'octobre 2023. Le concert avait lieu en mai 2024 et il n'avait pas été vérifié.

**Fernand BURKHALTER** : s'il a été contrôlé en octobre 2023, nous sommes en juillet 2024, le contrôle est annuel. C'est comme un contrôle technique, on a jusqu'à octobre 2024. On vérifiera.

**Anne-Marie BOUCHE** : si le défibrillateur bipie, c'est que la batterie n'a pas été changée. On l'entend tout de suite, ça bipie régulièrement.

**Le Maire** : les défibrillateurs sont régulièrement contrôlés. La Ville fait les choses sérieusement.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19H00

Le Maire



The image shows the official seal of the Municipality of Hericourt-sur-Saône, featuring a central emblem with a figure and the text 'MAIRIE D'HERICOURT' and '1710 - Saône'. Below the seal is a blue ink signature that reads 'Burkhalter'.